

# Le P'tit Daslois

votre commune sur  
[www.mairie-dasle.fr](http://www.mairie-dasle.fr)



MARS 2020

N° 97

## Édito Bonne continuation à la commune de Dasle !

C'est avec une certaine émotion que j'écris ce qui sera mon dernier éditorial puisque je quitterai mes fonctions dans quelques jours.

Que retenir de ces six années de mandat, trois en tant qu'Adjoint, trois autres comme Maire de Dasle ? Assurément beaucoup de choses en ce qui me concerne !

A propos des projets réalisés, la réfection des voiries du Parc Japy, avec près de deux kilomètres de voirie et de travaux d'assainissement, restera un moment fort du mandat de par l'ampleur des travaux effectués, tout un quartier de notre village ayant été concerné. Il y a eu par ailleurs la mise en conformité des réseaux, rue de la Source et rue de Dampierre, des travaux qui ont solutionné le problème de la pollution du ruisseau.

Mais il y a aussi tout le travail qui se voit moins... ou pas du tout ! Je veux parler, par exemple, de la révision du Plan Local d'Urbanisme. C'est une réelle satisfaction que de l'avoir menée à bien dans la mesure où le PLU a été intégralement remis à plat pour être prêt à s'adapter aux nécessités des quinze années à venir.

On peut également citer la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), un gros travail d'étude pour assurer la sécurité des habitants en cas de sinistre dans un quartier ou dans un autre. L'étude est terminée, il ne reste plus qu'à finaliser les équipements nécessaires.

Nous avons par ailleurs préparé l'avenir avec des dossiers que la nouvelle équipe poursuivra, notamment la réhabilitation du secteur de la salle Espace-Loisirs, après la démolition de la ferme Heynen, avec de l'urbanisation et un nouveau parking plus vaste. Il y aura encore le volet administratif de la rue de la Source et l'aménagement du carrefour en bas de la rue de Dampierre.

Tout ce que nous avons réalisé, nous l'avons fait avec conviction, en tenant compte de l'avis des habitants qui s'étaient parfois exprimés.

A ce sujet, si je devais retenir un aspect plus négatif de mon expérience de Maire, ce serait très certainement le manque de motivation des habitants, globalement, pour la vie de leur village. Bien sûr, il y a

des élus, des membres d'associations, des commerçants et artisans... qui «vivent» leur cité, mais également toute une frange de la population qui ne semble pas se sentir concernée par sa commune. Ce constat, qui ne se veut pas une critique, est peut-être le reflet de la société actuelle, plus individualiste, plus égoïste. Certains ont la critique facile... qu'auraient-ils fait s'ils avaient été «aux manettes» ?

Au cours de ce dernier mandat, nous avons pourtant largement développé l'information, c'était le cœur de notre action, notamment en organisant de nombreuses réunions publiques sur les sujets les plus importants ou les plus sensibles, qu'il s'agisse de la circulation, de la sécurité ou du PLU. Si certaines de ces réunions ont bien fonctionné, d'autres se sont déroulées en comité (très... voire trop !) restreint... alors qu'elles s'inscrivaient parfaitement dans une démocratie participative souhaitée.

Je dois rappeler ici que le travail que les élus effectuent, c'est bel et bien pour les habitants et par pour eux-mêmes. Alors on ne peut qu'être déçu lorsque, par exemple, les plateaux ralentisseurs sont critiqués alors qu'ils avaient été réclamés... Et puis je me suis également aperçu qu'il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre l'intérêt public et l'intérêt privé. Nous sommes souvent sollicités pour intervenir dans des problèmes privés et un élu doit savoir rester «droit dans ses bottes», ne pas avantager une personne par rapport à une autre, bien faire la différence entre le public et le privé. L'impartialité est de mise et nous ne sommes pas là «pour faire plaisir», même s'il est parfois difficile de le faire comprendre.

Les élus sont en effet les garants de la bonne utilisation des deniers publics. Les finances de la commune ne sont pas extensibles, surtout depuis la baisse des dotations d'Etat. Les principales ressources, outre les dotations, sont la forêt et les quelques loyers que la commune perçoit.

Même si Dasle n'est pas une commune riche (elle fait cependant partie des communes les moins endettées du dé-



Stéphane Gricourt lors des vœux à la population.

partement), nous sommes parvenus à assurer le service public et à réaliser quelques belles opérations d'investissement sans jamais augmenter les taux d'imposition, ni majorer les tarifs communaux. C'est également une belle satisfaction.

Etre Maire, c'est aussi et surtout une belle aventure humaine. Avec les habitants bien sûr, mais également avec les élus et j'ai eu plaisir de travailler avec mon équipe. Notre cohésion d'ensemble n'a pas varié et les Conseils municipaux se sont toujours bien déroulés, sans aucun conflit. Je remercie aussi chaleureusement nos employés municipaux qui, chaque jour, font en sorte de vous apporter le meilleur service.

A la prochaine équipe municipale qui va entrer en fonction le mois prochain, je dis «merci» pour avoir relevé le défi de s'engager pour l'intérêt général dans cette noble mission, je lui dis «bonne chance» pour qu'elle contribue à ce que la vie à Dasle reste agréable.

Personnellement, j'ai souhaité ne pas solliciter un nouveau mandat par manque de disponibilité, les fonctions de Maire étant devenues incompatibles avec mon activité professionnelle et le rythme familial que j'ai choisi.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée durant toutes ces années et je dis «bon vent !» à notre village.

Le Maire  
Stéphane Gricourt



## ► Vie municipale

### Atelier sur le sommeil pour les seniors

Le CCAS organise une nouvelle session dans le cadre des Ateliers Bons Jours : le thème de ces ateliers, sur plusieurs séances, sera le **sommeil**.

**Les séances sont prévues les jeudis de 10h à 12h entre le 19 mars et le 28 mai.**

Les personnes désireuses de participer à cet atelier peuvent encore s'inscrire en Mairie.

### Compte de gestion

Lors du dernier Conseil municipal, les élus ont approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2019.

Les comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 582 017 € et un excédent d'investissement de 286 336 €. L'excédent global de 868 353 €, après les différents reports, permet de dégager un investissement reporté de 286 335 €.

### Effectifs scolaires

Le dossier des effectifs scolaires pour la rentrée 2020/2021 est revenu dans les discussions du Conseil municipal. Rappelons que si l'école compte actuellement cinq classes, les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée pourraient conduire l'Inspection d'Académie à supprimer une classe.

Aussi, il est demandé aux parents ayant des enfants scolarisables de se faire connaître dans les meilleurs délais même si leur installation dans la commune n'est prévue qu'un peu plus tard.

### Ateliers numériques



De nouveaux ateliers numériques seront prochainement proposés à Dasle par Pays de Montbéliard Agglomération. Ils s'adresseront aux personnes qui possèdent déjà du matériel informatique et qui désirent parfaire leurs connaissances, mais également à celles qui n'ont jamais suivi d'initiation.

Les personnes intéressées sont d'ores et déjà invitées à s'inscrire au secrétariat de Mairie.

## ► Actualité

### La fibre inaugurée



*Inauguration de la fibre à Dasle.*

L'arrivée de la fibre à Dasle a été récemment inaugurée. Les deux armoires qui ont été installées près de la Mairie et près de l'école de la Combotte permettent quasiment à tous les habitants d'être raccordables.

Rappelons qu'il appartient aux habitants de prendre contact avec leur opérateur téléphonique pour se raccorder au réseau, depuis le domaine public jusqu'à leur habitation, afin de pouvoir bénéficier d'une meilleure connexion, plus fiable et beaucoup plus rapide.

### Le recensement est terminé



Les opérations de recensement qui ont eu lieu à Dasle en janvier et février sont désormais terminées. Nous remercions toutes les personnes qui ont facilité le travail des trois agents recenseurs recrutés par la commune, en l'occurrence Souad Guellati, Fella Zajac et Martine Laurent.

Nous ne pouvons passer sous silence que si la majorité des foyers Daslois a réservé le meilleur accueil aux agents, une autre partie (une cinquantaine de foyers) ne leur a pas facilité la tâche, c'est le moins que l'on puisse dire !

Malgré l'amende encourue puisque le recensement est obligatoire, certains ont refusé d'accomplir ce geste civique, y compris après plusieurs relances des agents.

Du coup, c'est le Maire Stéphane Gricourt qui, carte d'officier de police judiciaire en main, a dû se résoudre à aller sonner à la porte d'une bonne partie des maisons concernées, représentant plus d'une centaine de citoyens.

A quelques exceptions près, les choses sont rentrées dans l'ordre et on connaîtra les chiffres de la population de Dasle ultérieurement.

## Initiation à la self-défense

Les NAD proposent depuis peu une nouvelle activité, l'initiation à la self-défense. La première séance, qui a eu lieu le 11 janvier, a été animée par Anthony Lopes, instructeur ceinture noire 2<sup>ème</sup> dan de «combat-défense Team Schmitz» et président du club de Beaucourt.

Le combat-défense est une méthode de self-défense créée par Raphaël Schmitz. Elle est principalement constituée de technique de krav-maga et de jujitsu brésilien, conforme à la législation française, et basée sur la légitime défense.

Les participants, très nombreux pour cette première séance, ont appris quelques techniques de base pour se défendre en cas d'agression, sans oublier l'adage : «Une bagarre évitée est un combat gagné...»

Une deuxième séance est prévue le vendredi 13 mars de 19h30 à 21h30, à la salle Espace-Loisirs. Séance ouverte à tous (hommes et femmes) à partir de 12 ans. Tarif : 10 € (règlement à l'inscription), nombre de places limité.



*La première séance de self-défense a connu un beau succès.*

### Spectacle de Noël et friandises



*Les écoliers ont assisté à un spectacle.*

La commune a offert un spectacle aux enfants de l'école le 19 décembre dernier.

Ce spectacle, les contes de Noël, racontait des légendes celtiques et scandinaves mettant en avant la fête du solstice d'hiver. L'histoire était racontée par deux comédiens professionnels de la Ludotaverne.

A la fin du spectacle, les enfants ont eu la surprise de recevoir la visite du Père Noël qui a distribué des papillotes et une boîte panda remplie de friandises.

### PLU : enquête publique en cours

L'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ouverte depuis le 10 février, se poursuit jusqu'au 11 mars à 17h30. Les pièces du dossier peuvent être consultées en Mairie aux heures d'ouverture.

La dernière permanence du commissaire enquêteur est prévue le mercredi 11 mars de 14h à 17h30 en Mairie.

### Du côté des Saute-Boyets

Le club des Saute-Boyets a tenu son assemblée générale le 9 janvier. Le Président Alain Bardin a rappelé les différentes rencontres organisées au cours de l'année 2019, vingt-sept au total.

Pour l'année 2020, deux animations ont déjà eu lieu, le repas friture à la salle Espace Loisirs le 9 février puis le concours inter-clubs de tarot à Sochaux le 11 février.

**Prochaines dates à retenir :**

- **11 mars** : concours inter-clubs de tarot à Bart.
- **26 mars** : repas cramailots à la salle de l'Essor.
- **6 mai** : concours de tarot, belote et scrabble ouvert à tous et organisé par le club des Saute-Boyets.



*Le repas de Noël du 5 décembre dernier.*



*Repas friture du 9 février à la salle Espace-Loisirs.*



## ► Pratique Bien trier ses déchets

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastique, environ 40 % des déchets plastiques déposés dans les conteneurs des Points Recyclage ne respectent pas ces deux consignes très importantes présentes sur le MEMO TRI diffusé aux foyers :

**1 – les déchets à recycler doivent être déposés en vrac au point recyclage (ne jamais les imbriquer !)**

**2 – les déchets plastiques à déposer doivent être des emballages (et non des plastiques de type tuyau de jardin, jouet, pièce automobile,...)**

Les déchets «imbriqués» sont considérés comme du refus et finissent à l'incinération. Ces matières ne seront pas recyclées.

### PREMIÈRE GESTE À RETENIR :

- **Ne JAMAIS imbriquer** un emballage dans un autre. Ecrasez vos bouteilles dans le sens de la longueur si vous avez besoin de gagner de la place. Mais ne les emboîtez surtout pas.

### DEUXIÈME GESTE À RETENIR :

- **Déposer UNIQUEMENT des emballages au point recyclage**

**Un emballage**, c'est quoi ? C'est un contenant ayant contenu un produit au moment de son achat. Sacs d'ordures ménagères, bouteilles en verre, tapis, fourchette, casserole, poêle, etc., se retrouvent sur la chaîne du tri. S'agit-il d'emballages ? Non !

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité et donc pour l'utilisateur. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage. Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages, et **seulement les emballages**, sont à déposer **en vrac**, séparés des uns des autres, dans **les points recyclage**.



### Rappel des consignes pratiques :

1) C'est un emballage ? Déposez-le dans le conteneur de tri de votre point recyclage !

2) Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3) Déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs) dans les conteneurs dédiés.

**Un doute sur le tri ou pour connaître le point recyclage le plus proche de chez vous ?**

Rendez-vous sur le site internet [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr). Le mémo tri est également disponible sur [agglomontbeliard.fr](http://agglomontbeliard.fr), où vous retrouverez aussi d'autres informations sur les gestions de vos déchets (*calendriers de collectes, réservation de collecte de vos encombrants pour les communes disposant de ce service, horaires des déchèteries, vente de composteurs, etc.*).

## DÉFINITIONS vous propose ses services

Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'ensemblier DÉFI agit au quotidien pour les personnes sans emploi. L'entreprise d'insertion DÉFINITIONS est une nouvelle structure de l'économie sociale et solidaire. Elle intervient exclusivement auprès des particuliers, avec ou sans matériel, pour répondre à leurs besoins.

# DéFINITIONS

entreprise d'insertion

Des professionnels à votre service

- Travaux d'espaces verts
- Travaux de bricolage intérieur et extérieur
- Nettoyage et entretien de tombes • Manutention
- Entretien de la maison et travaux de nettoyage

Tél. 03 81 37 10 08

DEVIS GRATUIT

DéFINITIONS vous garantit :

- Un service de qualité réalisé par des professionnels
- Des interventions respectant vos exigences et habitudes
- Des prestations ponctuelles ou régulières adaptées à vos besoins • un service «clé en main»

100% solidaire - 50% de déduction fiscale\*  
0 frais de dossier ou d'abonnement - 0 formalité administrative  
Possibilité de payer en CESU (Chèque emploi universel)  
\*Sans réserve de répondre aux critères définis par l'Etat

SARL DéFINITIONS : 43, rue Villedieu - 25700 VALENTIGNEY

contact@definitions-sap.fr  
www.ensemblier-defi.fr  
www.facebook.com/ensemblier.defi

## Enquête INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalisera de février à avril 2020 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux sont domiciliés à Dasle.

Les ménages seront interrogés par Mme Nathalie Ferrari, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

## Une nouvelle activité de scrapbooking

Une nouvelle association vient de voir le jour, le scrapbooking (adultes et enfants) une fois par mois.

Le scrap adultes se déroule le mercredi de 20h à 22h30 environ à la salle Espace Loisirs et les prochaines dates sont les suivantes :

**18 mars, 15 avril, 13 mai, 17 juin.**

Pour les enfants les séances ont lieu le mercredi de 17h à 18h30 environ à la salle Espace Loisirs et les prochaines dates sont les suivantes : **11 mars, 8 avril, 6 mai, 10 juin.**

## Etat-civil 2019

Voici les chiffres de l'état-civil de l'année 2019 :

- 15 naissances.

- 2 mariages.

- 18 décès.

## ► Agenda



**8 mars** : Repas de printemps de l'Essor

**15 mars** : Élections municipales (1<sup>er</sup> tour)

**21 mars** : Soirée caritative organisée par le Comité des Fêtes (19h, salle de l'Essor).

**22 mars** : Élections municipales (2<sup>ème</sup> tour)

**28 et 29 mars** : Marché de Pâques de la paroisse protestante (La Colo à Vandoncourt).

**2 avril** : Carnaval de l'école

**4 avril** : Nettoyage de printemps (rendez-vous à 8h30 sur le parking de la salle Espace-Loisirs)

**4 avril** : Loto des NAD (20h, Salle Espace-Loisirs)

**8 mai** : Cérémonie commémorative de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

**16 mai** : Dés'Dasle & des Jeux, 3<sup>ème</sup> édition (de 10h à 1h, Salle Espace-Loisirs)